

Date de dépôt : 20 avril 2020

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la construction d'un bâtiment de logements sociaux à la Coulouvrenière

Rapport de M. Bertrand Buchs

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a consacré trois séances à cet objet (le 2 décembre 2019 ainsi que les 27 janvier et 3 février 2020). La présidence a été assurée par M^{mes} Anne Marie von Arx-Vernon et Adrienne Sordet. Les procès-verbaux ont été tenus de manière précise par M. Christophe Vuilleumier que la commission remercie chaleureusement.

Mémorial

Cette pétition a été déposée, munie de 48 signatures, le 27 septembre 2019 et renvoyée à la commission des pétitions.

Présentation de la pétition par M. Gilbert Oltramare, pétitionnaire, et M. Erik Comet-Codina, enseignant au CFPP

M. Comet-Codina explique que « CFPP » signifie « Centre de formation pré-professionnelle ». Le CFPP est réparti sur 17 sites et accueille des élèves francophones à la sortie du cycle qui n'ont pas encore de projet professionnel. Ces élèves sont réputés parmi les élèves les plus difficiles. La pétition s'oppose à un projet de construction attendant à l'école de la Couvrenière qui entraînera la suppression d'espaces utilisés par cette école.

Il précise que c'est le Centre social protestant, via la Fondation Nicolas Bogueret, qui est porteur du projet.

M. Oltramare regrette que ce projet entraîne la disparition du préau de l'école, préau qui a une surface d'environ 100 m², et d'une annexe qui abrite un stock de bois et une machine de menuiserie. Il ajoute que cette école est le site central de la CFPP. Il remarque que le quartier est peu sûr avec la présence de nombreux dealers. Pour terminer, il ajoute que le bâtiment serait construit sur une zone inconstructible, car trop proche du Rhône.

Il a peur de ne plus pouvoir utiliser sa machine de menuiserie et de ne plus pouvoir fabriquer, avec les élèves, des meubles.

On lui a proposé d'aller scier ses planches sur le site d'Artamis, ce qu'il considère comme peu pratique.

Audition de M^{me} Marta Perucchi, directrice du service de la logistique (DIP), et de M. Sylvain Rudaz, directeur général à la DGESII (DIP)

M. Rudaz déclare que cette pétition a été lancée par les enseignants pour maintenir en l'état un espace confiné et relativement ancien. Il pense que cette pétition exprime principalement le besoin de quelques enseignants de demeurer sur un site connu et habituel.

M^{me} Perucchi précise que le bâtiment en question est ancien et vétuste et abrite une scie à panneaux. Elle ajoute que le préau se trouve dans une zone sensible et elle mentionne que la réflexion a dégagé une solution à l'extérieur du bâtiment du côté du Rhône, ainsi qu'à l'intérieur. Des travaux ont été réalisés sur le site de Ternier pour remplacer l'atelier de menuiserie.

Quant à la scie présente dans cet atelier, elle pourrait être déplacée sur un autre site à la Jonction.

M. Rudaz déclare que le CFPP regroupe 700 élèves.

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat (DT), de M. Vinh Dao, directeur de la direction de la planification et des opérations foncières, de M. Alessandro Calabrese, directeur à l'office de construire, et de M. Alexandre Wisard, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche à l'office cantonal de l'eau

M. Hodgers déclare que ce projet fait l'objet d'une coordination forte entre le DT et le département de la cohésion sociale.

M. Dao déclare que le terrain sur lequel le projet doit se développer peut être valorisé, raison pour laquelle cette parcelle a été portée par la FPLC durant quelques années avant qu'une demande d'autorisation ne soit déposée en 2011, laquelle a été octroyée en 2013. Il précise que le projet a été porté par le CSP en envisageant la reconstruction de l'Atelier Galiffé et en

prévoyant des logements relais. Un concours a été organisé et un projet de construction a été déposé par la Fondation Nicolas Bogueret qui est le bras armé du CSP. Il imagine que le DIP a dû être averti à la fin de 2017.

M. Calabrese répond que la procédure d'autorisation de destruction est terminée et a été avalisée favorablement. La demande d'autorisation de construction est en cours d'examen. Des observations sont parvenues et la commune demande que des sauts-de-loup soient supprimés. Il précise que l'office du patrimoine a également fait des observations et que les requérants doivent maintenant présenter des compléments.

M. Wisard remarque que les dangers de débordement du Rhône sont limités dans ce secteur et qu'il convient de réduire les nuisances potentielles. Il est toutefois nécessaire d'attendre que les chantiers soient ouverts pour intervenir.

Discussion de la commission

Le PDC propose le dépôt sur le bureau de cette pétition. Il mentionne que ce projet ne pose pas de problème entre les départements et que des solutions ont été trouvées pour les élèves et l'atelier de menuiserie.

Le PLR propose également le dépôt sur le bureau pour les mêmes raisons. Il signale par ailleurs regretter que des problèmes internes à l'administration passent par le politique.

Le MCG suit l'avis du PDC et du PLR.

L'UDC est favorable à un renvoi au Conseil d'Etat, compte tenu de la nature du quartier qui est difficile. Le DIP ne semble pas avoir de vrai projet pour les centres de formation professionnelle et l'UDC est choquée que des logements sociaux soient envisagés dans ce type de quartier.

Les socialistes sont en faveur du dépôt. Le préau n'est que peu utilisé et, quant au problème de la scie, il semble que celle-ci puisse être déplacée. Ils ajoutent qu'amener des habitants dans ce quartier pourrait modifier l'ambiance et minimiser les nuisances.

Ensemble à Gauche est également pour le dépôt. Il observe être frappé que des enseignants aient une position aussi différente de celle du DIP et il pense que cette situation est emblématique de l'ambiance.

Les Verts sont également favorables au dépôt. Ils mentionnent que le DIP doit rester attentif aux besoins des élèves.

Votes

La présidente met aux voix le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2077 :

Pour : 1 (1 UDC)

Contre : 13 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 S)

Le renvoi au Conseil d'Etat est refusé.

La présidente met aux voix le dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil de la P 2077 :

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Contre : 1 (1 UDC)

Abstention : 1 (1 S)

Le dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil de la P 2077 est accepté.

Pétition (2077-A)

contre la construction d'un bâtiment de logements sociaux à la Coulouvrenière

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de construction implique la démolition d'un bâtiment annexe du site scolaire et la suppression de son préau. Informés de ce projet par l'Etat et les médias, les enseignants soussignés déclarent s'y opposer pour les motifs suivants :

1) Vie scolaire

Aussi bien le bâtiment annexe que le préau sont partie intégrante de la vie de l'école.

L'annexe abrite un dépôt de bois et une scie à panneau qui n'existent nulle part ailleurs au sein du CFPP. L'ensemble des ateliers bois sont desservis.

Le préau est l'unique endroit de détente extérieur à l'école qui ne soit pas accessible aux autres usagers du quartier, dont chacun sait qu'il est difficile.

Plusieurs autres sites du CFPP manquent de lieux de récréation réservés et connaissent des problèmes de voisinage (élèves dans les allées d'immeubles, voisins, incivilités, etc.).

La Coulouvrenière abrite le site d'enseignement du CFPP le plus important (six classes, soit une septantaine d'élèves). Ces élèves sont eux-mêmes réputés « difficiles », « résistants », « troublés », selon la terminologie du moment. Ils sont en tous les cas fragiles et à risques.

2) Vie du quartier

Depuis plus de vingt ans, le quartier de la Coulouvrenière constitue un foyer d'insécurité et de trafics. Ni le Conseil d'Etat (Micheline Spoerri, rappelez-vous), ni la police (Carl-Vogt et la Gravière sont à un jet de pierre) n'ont jamais pu y mettre bon ordre, malgré des mesures drastiques. Augmenter la densité de population du quartier en y ajoutant des habitants de logements spécifiques et réduire les espaces communs nous semble particulièrement contre-indiqué dans le cas d'espèce. Mentionnons aussi qu'un atelier social (Atelier Galiffe) amenant des usagers extérieurs est prévu.

3) Une construction illégale

Le 23.04.2008, le Conseil d'Etat a adopté un plan des surfaces inconstructibles dont l'intitulé semble peu clair à d'aucuns. Les bâtiments existants de l'école empiètent sur une bande de 10 mètres inconstructibles le long du Rhône.

Aujourd'hui, on prend argument de cet empiètement antérieur à l'adoption du plan pour déclarer constructibles deux surfaces non bâties de la parcelle (le parking et le préau mentionné plus haut) et remplacer un petit bâtiment par un immeuble de trois étages sur rez. Les bases légales du plan adopté vont de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) à la loi sur les eaux genevoises (LEaux-GE).

Pour toutes ces raisons et quelques autres que nous sommes prêts à exposer à la commission des pétitions, nous considérons dommageable de détériorer les conditions d'enseignement et de vie des élèves de notre école. Nous regrettons aussi que les autorités songent à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de logements dans un quartier posant des problèmes largement irrésolus depuis des dizaines d'années. Nous trouvons aussi très surprenant et assez peu pédagogique que l'Etat viole de façon aussi flagrante ses propres dispositions légales.

N.B. 48 signatures
Centre de la formation
pré-professionnelle
M. Gilbert Oltramare
M. Alexandre Buser
3, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève